



Conseil communautaire du 4 juin 2018

CC Val de Cher Controis

ORDRE DU JOUR

01. Gouvernance de Val de Loire Numérique
02. Évolution du projet
03. Points clés de la DSP
04. Les acteurs
- 05>08. Éléments financiers généraux, EPCI, collectivité
09. Construction du réseau (vidéo)
10. Planification du déploiement
11. Les étapes du déploiement
12. Rôles de chacun
13. Évolution du projet en images sur votre territoire

1. Gouvernance de Val de Loire Numérique

MEMBRES DU SMO



COMPOSITION DU BUREAU

1 PRÉSIDENT

Bernard PILLEFER (CD41)

4 VICE-PRÉSIDENTS

Sylvie GINER* (CD37)

Pierre COMMANDEUR (Région)

Stéphane BAUDU (EPCI 41)

Jean-Pierre GASCHET (EPCI 37)

* en charge de la stratégie de filière

10 MEMBRES ÉLUS

Sabrina HAMADI (Région)

Martine CHAIGNEAU (CD37)

Pascal BIOULAC (CD41)

Pierre DOURTHE (EPCI 37)

Michel GUIMONET (EPCI 41)

Pascal USSEGLIO (Région)

Isabelle RAIMOND-PAVERO (CD37)

Catherine LHÉRITIER (CD41)

Jean-Marie VANNIER (EPCI 37)

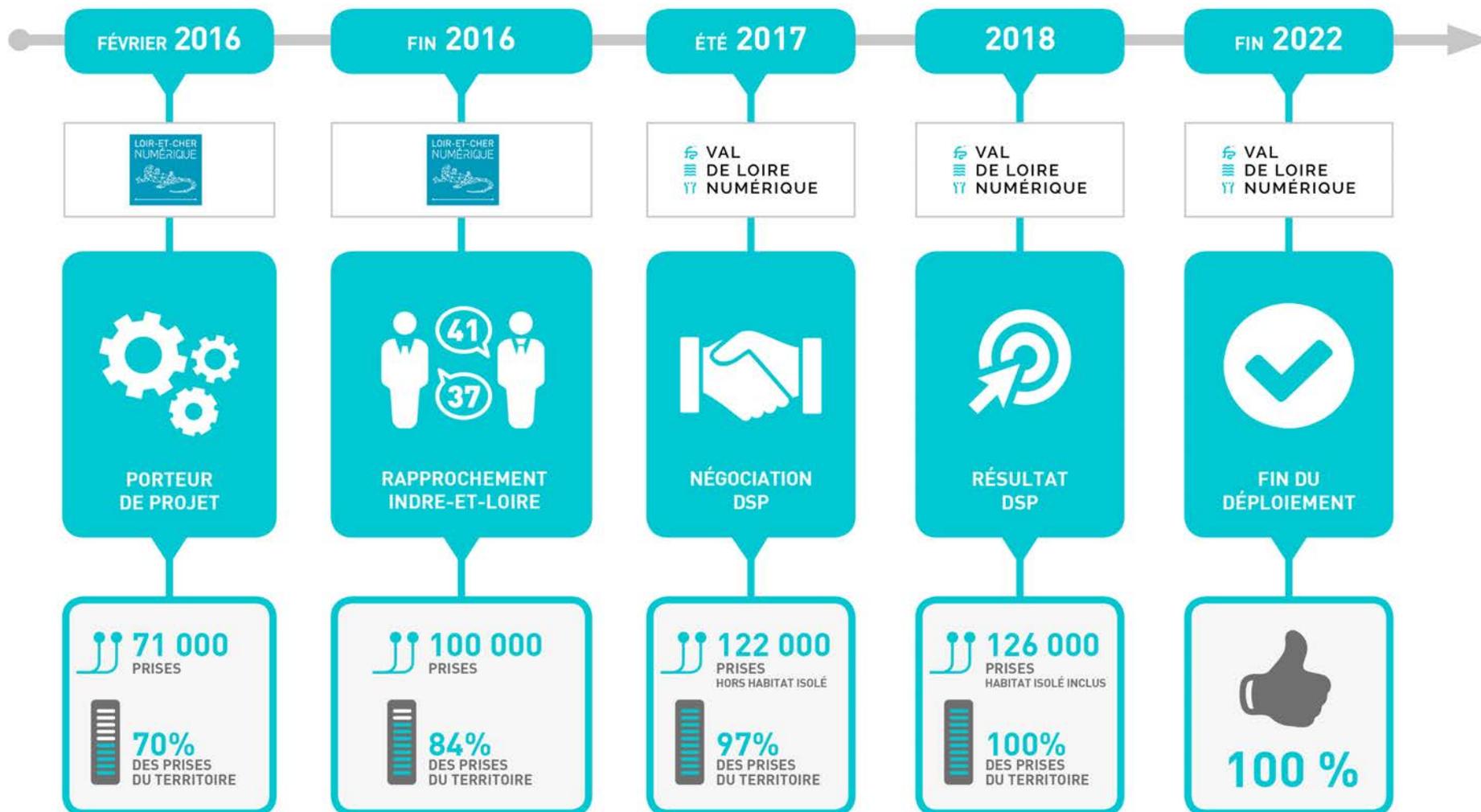
Philippe MERCIER (EPCI 41)

VOS REPRÉSENTANTS

Bernard GIRAULT (Conseiller syndical titulaire)
Éric MARTELLIÈRE (Conseiller syndical titulaire)

Francis MONCHET (Conseiller syndical suppléant)
Karine MICHOT (Conseillère syndicale suppléante)

2. Évolution du projet

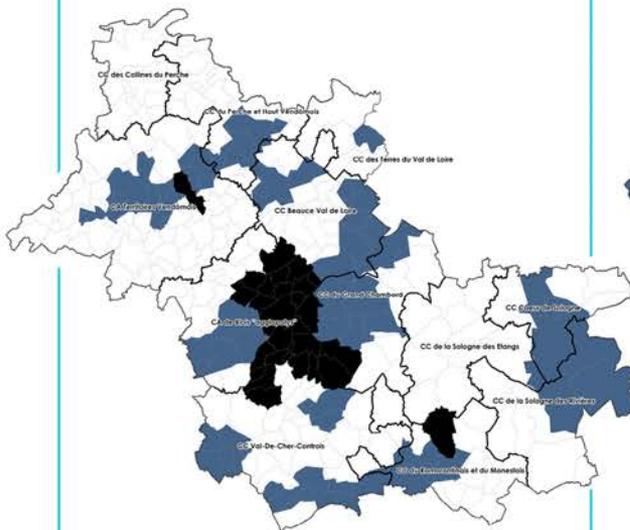


2. Évolution du projet en images

début 2016



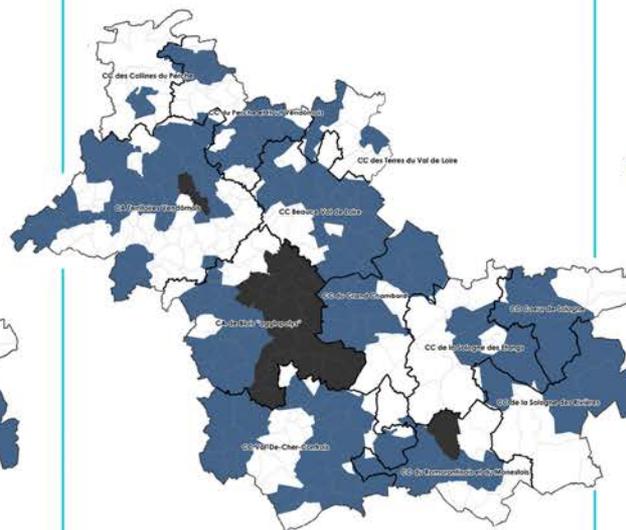
70 %
DES PRISES
DU TERRITOIRE



fin 2016



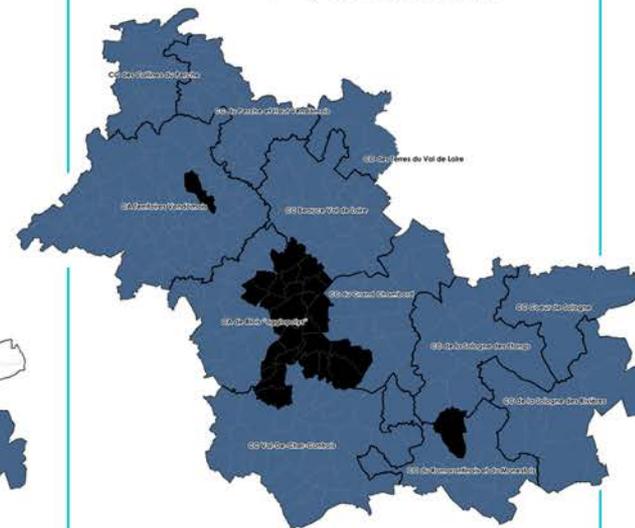
84 %
DES PRISES
DU TERRITOIRE



Attribution DSP
2018



100 %
DES PRISES
DU TERRITOIRE



3. Points clés de la DSP

POUR QUI ?



HABITANTS



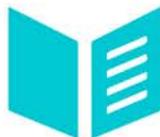
ENTREPRISES



COLLECTIVITÉS

 **490 M€**
INVESTISSEMENT

CATALOGUE DE SERVICES



OFFRES

- ✓ Variées
- ✓ Compétitives
- ✓ Innovantes



DÉBITS X2
EN 5 ANS
pour un prix identique



ENTREPRISES
LOCALES

- ✓ Construction
- ✓ Déploiement de la fibre
- ✓ Raccordement abonnés

89%
PARTICIPATION
FINANCIÈRE
du délégataire



FttH DU TERRITOIRE
EN 5 ANS
100%

- ✓ Habitat isolé
- ✓ Conditions financières identiques



ÉCONOMIES

POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES
par rapport aux projets initiaux

OPÉRATEURS

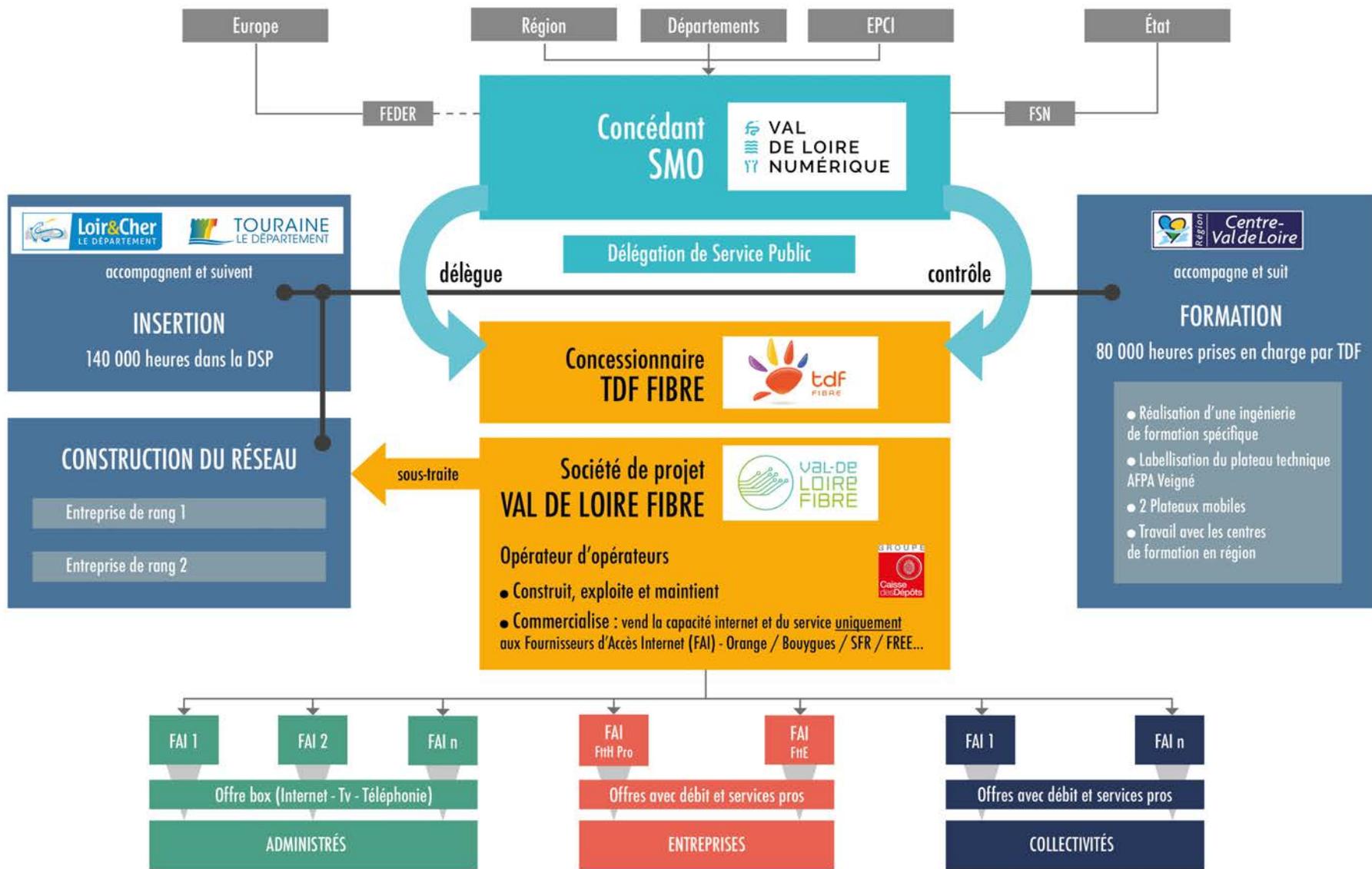
NOMBREUX
dès l'ouverture



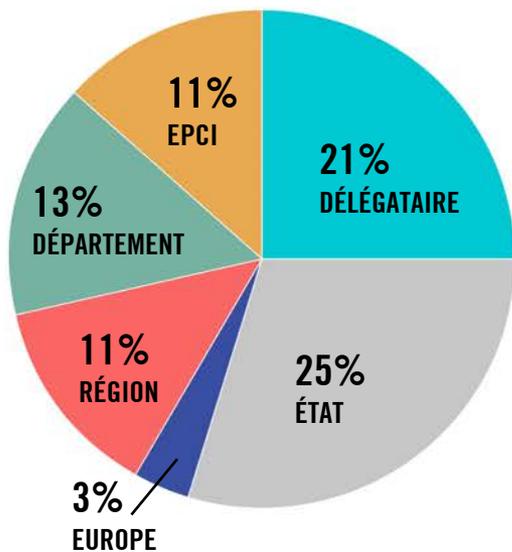
INSERTION

- ✓ **140 000 HEURES** d'insertion
- ✓ **80 000 HEURES** de formation
- ✓ **LABELLISATION** du plateau technique de Veigné (37)
- ✓ **2 PLATEAUX MOBILES** pour former en proximité

4. Les acteurs

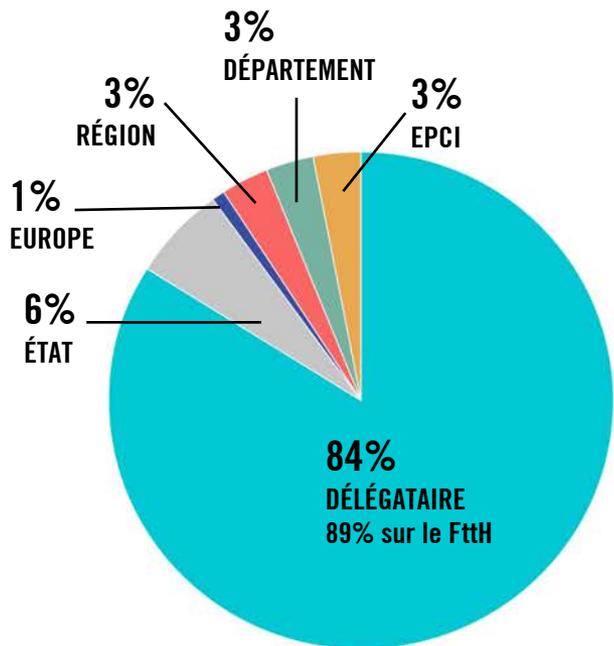


5. Plan de financement prévisionnel* pour le Loir-et-Cher, toutes technologies (FttH, Sites prioritaires, Passeport Satellite, Montée en débit)



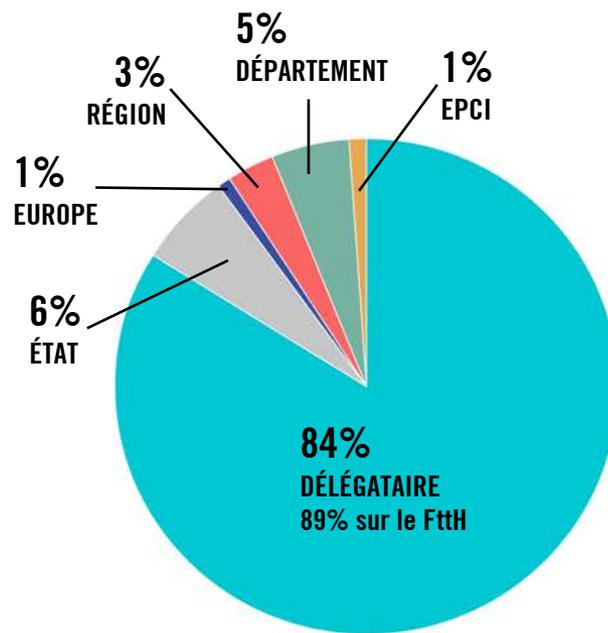
198 123 585 €

Initial
(dossier subvention État)
Mix-technologies



250 512 378 €

Suite à la négociation de la DSP
100% FttH

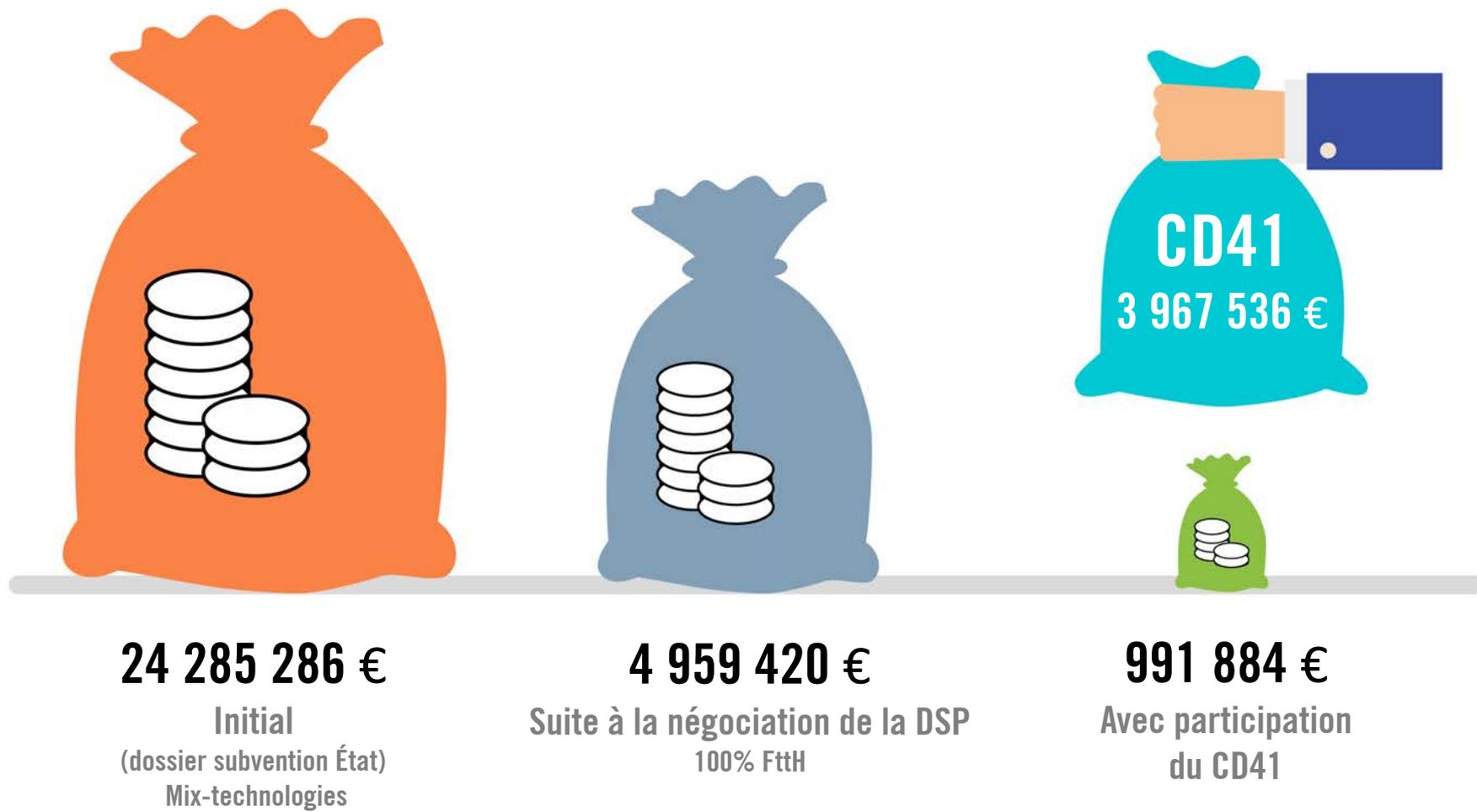


250 512 378 €

Avec participation
du Département

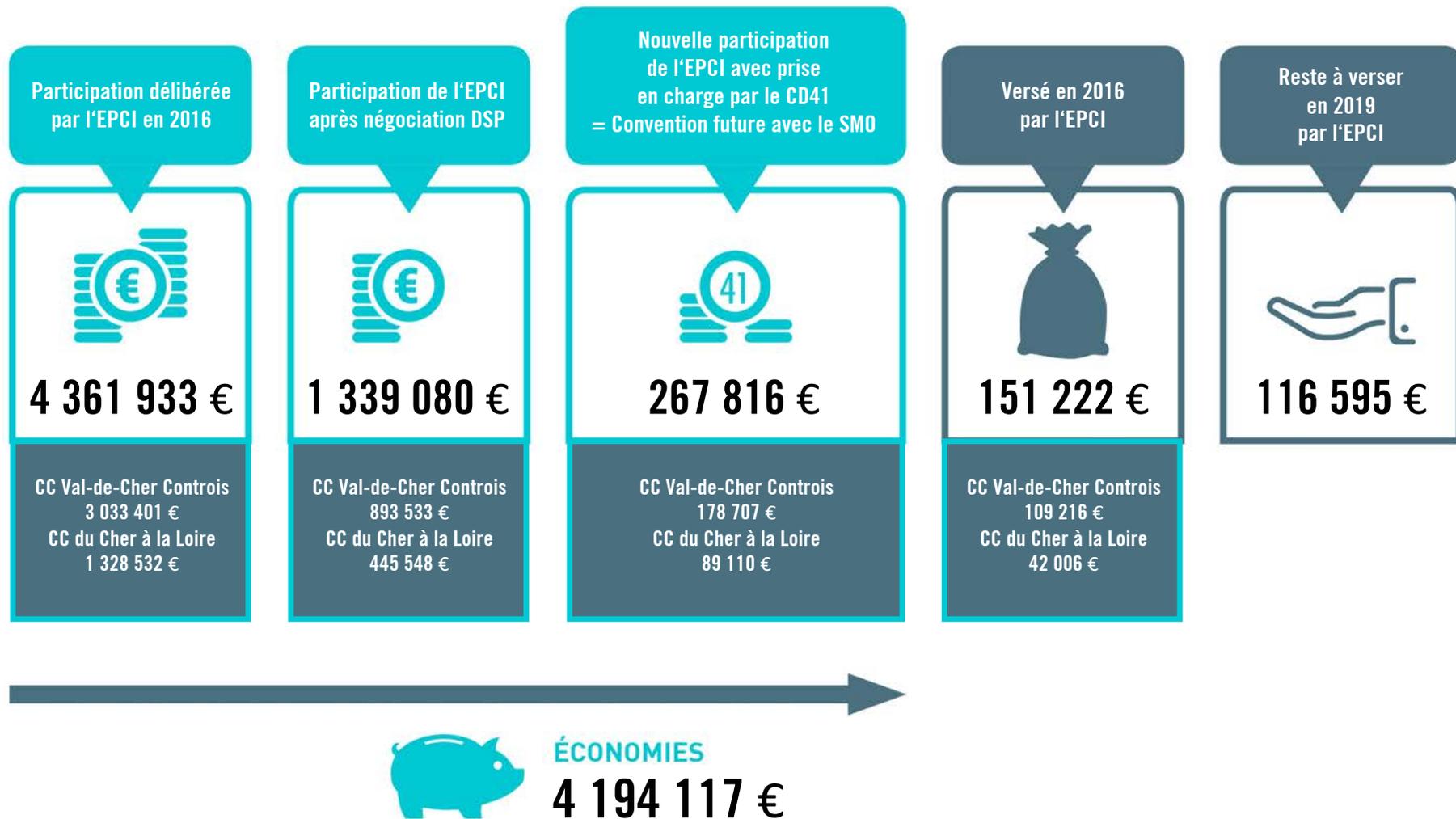
* Ces éléments sont basés sur des hypothèses de travail exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 du SMO, sous réserve de la confirmation du montant de la participation de la Région.

6. Plan de financement prévisionnel* FttH pour les EPCI du Loir-et-Cher



* Ces éléments sont basés sur des hypothèses de travail exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 du SMO, sous réserve de la confirmation du montant de la participation de la Région.

7. Plan de financement prévisionnel* FttH de CC Val de Cher Controis



* Ces éléments sont basés sur des hypothèses de travail exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 du SMO, sous réserve de la confirmation du montant de la participation de la Région.

8. La participation fonctionnement 2018 de CC Val de Cher Controis

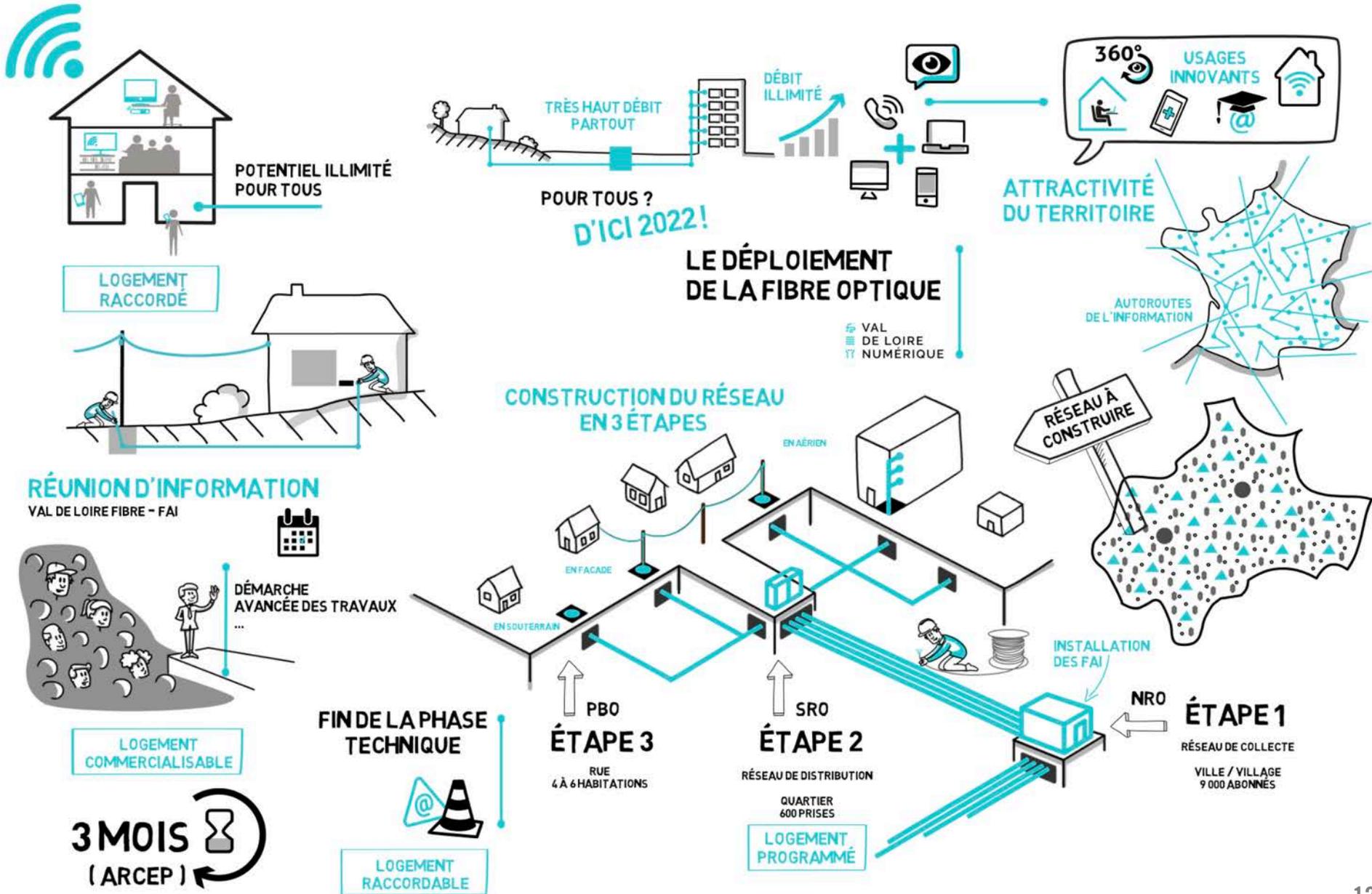
L'article 13 des statuts du Syndicat stipule que chaque collège de membres finance 20 % du besoin de financement du fonctionnement. Chaque groupement de communes supporte la part lui revenant proportionnellement à sa population municipale de l'année N-1.

La contribution de fonctionnement 2018 a été fixée à **16 863 €** contre 37 304 € en 2017.

Cette diminution de 55 % est le fruit de:

- la coopération avec l'Indre-et-Loire: l^{er} exercice budgétaire intégrant les collectivités d'Indre-et-Loire. Cet élargissement du périmètre du Syndicat permet de mutualiser les coûts à répartir sur l'ensemble des membres.
- la qualité de la négociation menée par le Syndicat avec le futur délégataire: la période de négociation avec le candidat pressenti, en novembre 2017, le Syndicat a réussi à obtenir du délégataire le versement de redevances annuelles significatives lui permettant d'alléger la participation des collectivités membres.

9. Construction du réseau



10. Planification du déploiement

ÉTAPE 1

ÉTUDES

Début du déploiement

Durée : 3 à 6 mois



Relevés de terrain

- Relevés de boîtes aux lettres
- Relevés et vérifications des infrastructures existantes sur le domaine public
- Relevés pour la réalisation de nouveaux réseaux en génie civil
- Conventionnement et études sur le domaine privé

Les communes sont sollicitées par les entreprises de travaux

- Validation des emplacements de sites techniques
- Projets de construction,
- Travaux réalisés par les communes
- Obtention des autorisations administratives

ÉTAPE 2

TRAVAUX

Déploiement de la zone

Durée : 6 à 8 mois



Création des locaux techniques

- Aménagement des parcelles
- Livraison et pose du local technique

→ Logement programmé

Création du réseau de distribution

- Travaux de génie civil : pose de chambres et de fourreaux
- Remplacement ou rajout de poteaux
- Tirage des câbles
- Installation des boîtiers
- Raccordement des câbles

Processus de recette

- Essai de continuité et la réalisation de mesures
- Vérification de la qualité de mise en œuvre du réseau

→ Logement raccordable

ÉTAPE 3

ARRIVÉE DES OPÉRATEURS

Commercialisation du réseau

Durée minimum 3 mois



Une fois les travaux terminés sur le terrain, les abonnements ne peuvent pas être souscrits :

- Le régulateur (ARCEP) impose un période de gel de 3 mois avant toute commercialisation d'une ligne construite
- Logement commercialisable

- Il faut que les FAI installent leurs équipements actifs dans les locaux techniques construits. Il faut également relier le NRO créé au réseau du FAI

VAL DE LOIRE FIBRE est un opérateur neutre

- Les FAI décident de leurs dates de commercialisation
- Une réunion publique est organisée à l'occasion de l'ouverture commerciale

ÉTAPE 4

RACCORDEMENT FINAL

Exploitation et commercialisation auprès des utilisateurs

Durée : 1 à 3 mois

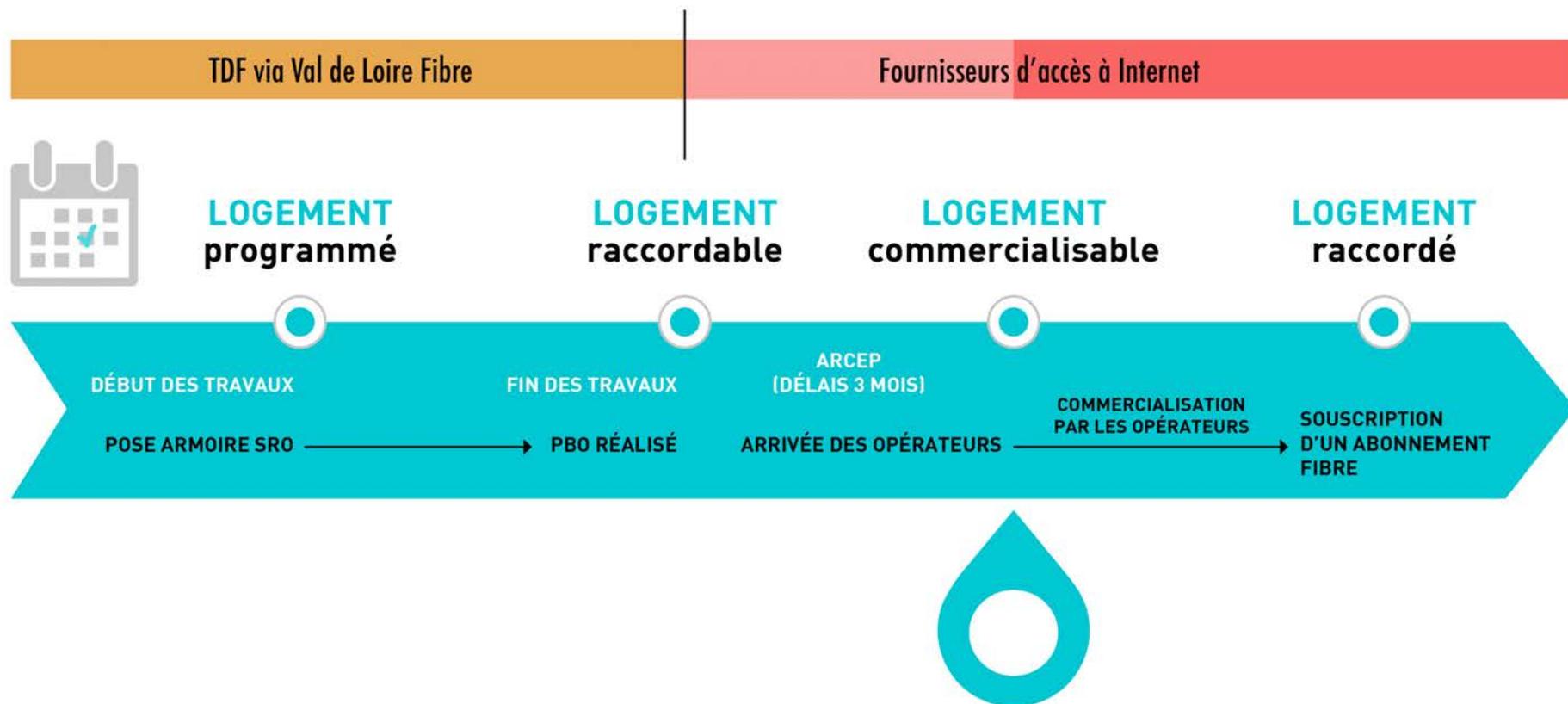


Raccordement final ou raccordement abonné

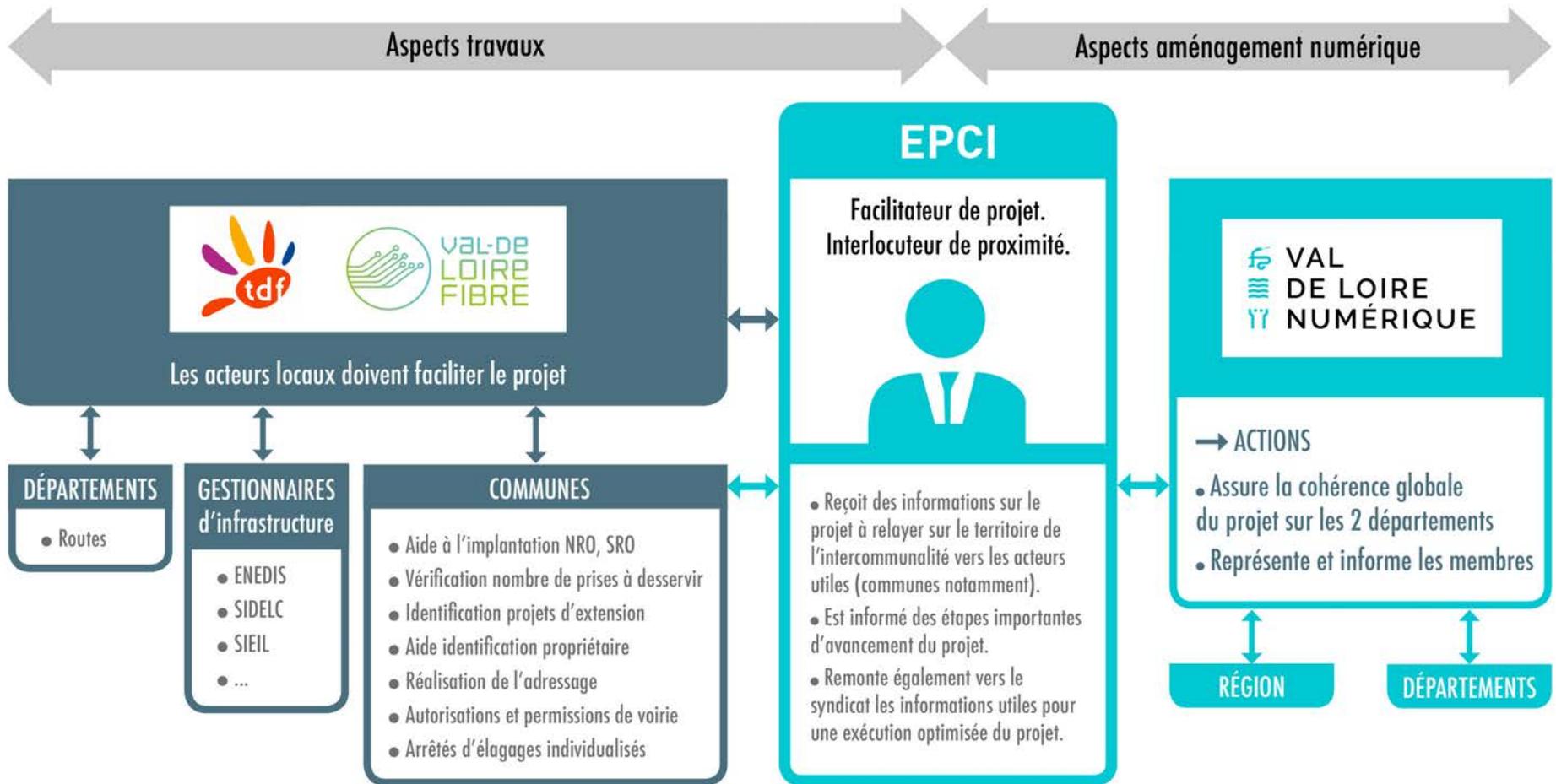
- Souscription auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet (FAI)
- Tirage d'un câble entre un boîtier dans la rue et l'intérieur du logement soit :
 - par le Délégué
 - par le FAI
- Habituellement, la fibre optique tirée suit le cheminement emprunté par le fil téléphonique.

→ Logement raccordé

11. Les étapes du déploiement



12. Rôles de chacun



Val de Loire Fibre ouvre un guichet unique travaux pour traiter les demandes :
BE_FTTH@valdeloirefibre.fr

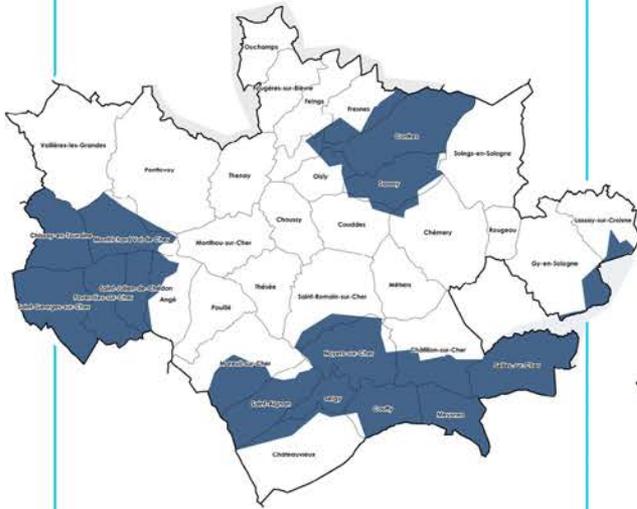
Mise en place d'un serveur d'éligibilité sur le site de Val de Loire Fibre

Diffusion des calendriers de déploiement sur les sites Internet du SMO et du délégataire

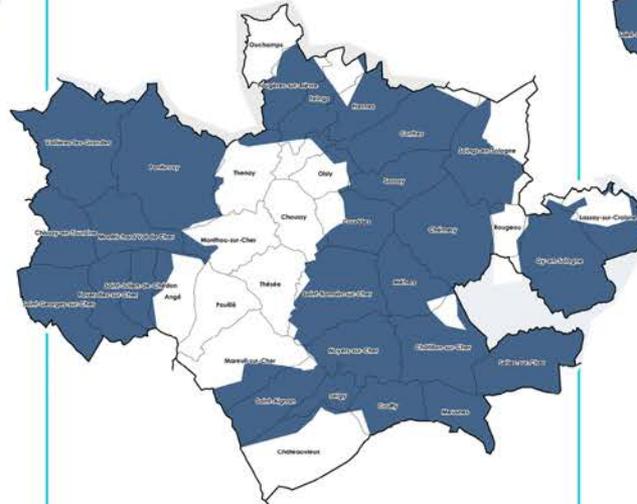
Mise en place d'un SIG pour les membres

13. Évolution du projet en images sur votre territoire

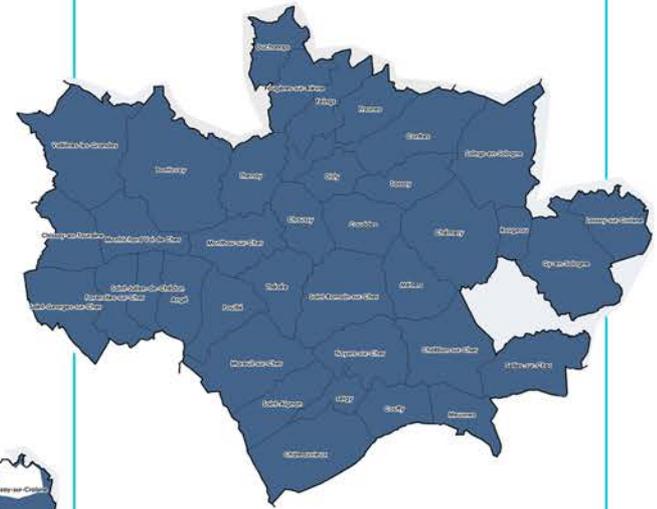
début 2016



fin 2016

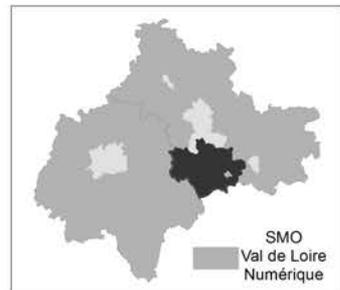


Attribution DSP
2018



Planning de déploiement
prévu par
VAL DE LOIRE FIBRE

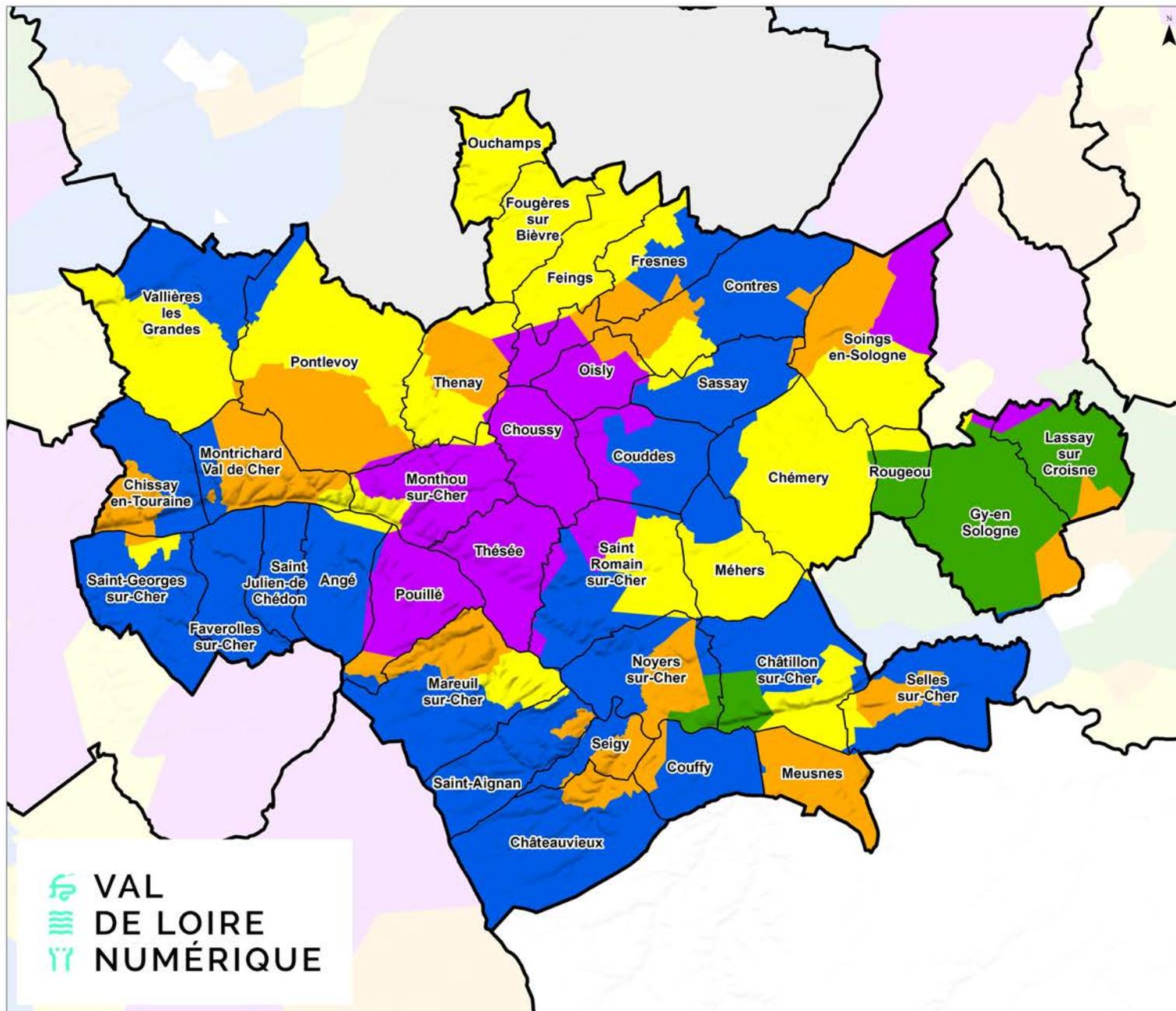
CC Val-De-Cher-Controis



Année de mise en
service prévisionnelle

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022
- Zones d'initiatives privées
- EPCI
- Département

NB : Des ajustements pourront être
apportés à la marge en fonction
des études détaillées et des
relevés de terrain



TACTIS

VAL
DE LOIRE
NUMÉRIQUE

Sources : Mission Très Haut Débit, IGN, OSM, Tactis
Cartographie : Tactis
© IGN - 2018
© Tactis - 2018





**VAL
DE LOIRE
NUMÉRIQUE**

02 54 58 44 39

contact@valdeloirenumerique.fr

Syndicat Mixte Ouvert
"Val de Loire Numérique"
Hôtel du Département
Place de la République
41020 BLOIS Cedex

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR